

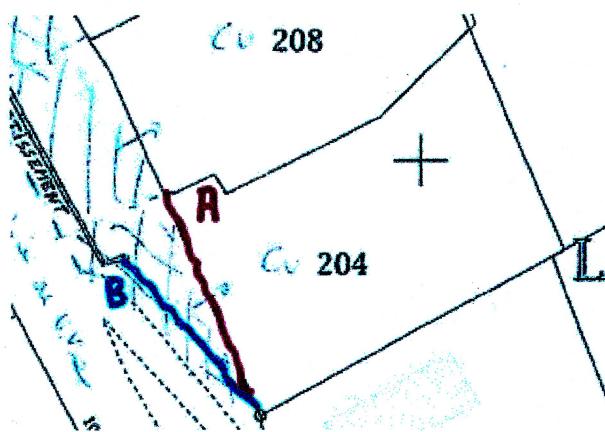
**Pose de clôture entre la limite mitoyenne sud de la parcelle CV204
et les parties communes du lotissement La Joie de Vivre
HYERES**

Projet d'accord

Madame Valérie DELCHER et Monsieur Elie DELCHER, propriétaires de la parcelle cadastrée,

Section	N°	Lieudit	Surface
CV	204	Boulevard de la Joie de Vivre	00ha 07a 00ca

ont une limite sud, identifiée A sur le plan ci-dessous, de leur propriété mitoyenne avec les parties communes espaces verts, hachurées sur le plan, du lotissement La joie de Vivre à HYERES (83400).



Il est convenu avec l'ASL La Joie de Vivre, représentée par son Président Alain MARTIN, de poser une clôture identifiée B sur le plan en prolongement d'une clôture déjà existante.

Conditions et réalisation :

- L'espace végétalisé entre la limite mitoyenne A et la clôture B reste propriété inaliénable de l'ASL La Joie de Vivre,
- La clôture sera construite par et aux frais de Mme et M DELCHER selon le même type de clôture qu'elle prolonge.
- La clôture longera le chemin d'accès à la propriété de M LEGER sans empiété sur ledit chemin.
- Un croquis proposé par Mme et M DELCHER sera validé par l'ASL et annexé au présent accord,
- Les propriétaires successifs de la parcelle CV204 auront la charge de l'entretien de la parcelle comprise entre la limite mitoyenne et la clôture posée,
- Cet entretien consiste d'une part au débroussaillage, taille et coupe des arbustes et d'autre part à l'élagage des pins situés sur la parcelle, notamment en hauteur selon la situation existante lors de la signature de l'accord,
- En cas de non respect des conditions d'entretien mentionnées ci-dessus, le présent accord sera annulé, l'ASL pourra modifier la clôture afin d'accéder librement à sa parcelle afin d'en assurer l'entretien.

Pour l'ASL La joie de vivre *12/12/2025* Mme Valérie Delcher
le président Alain Martin

M. Elie Delcher